Christian PIRE

226, route de l'Église

74410 Saint-Jorioz

06 70 32 70 15

www.agencedecotationihr.com

www.socioecopofi.com

c.pire@free.fr

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Monsieur le Ministre Bruno LE MAIRE 139 rue de Bercy Paris XIIe

Saint-Jorioz, le 24 janvier 2020

Monsieur le ministre,

Sous votre autorité informée, force est de constater que la perte de chance, l'abus de confiance et de l'escroquerie financière des épargnants perdurent.

Monsieur, je crains que dans l'avenir les événements actuels de « rébellion » de la population ne se limitent plus à quelques échauffourées et violences, quand l'ensemble des Français va prendre conscience des réalités financières qui ont conduit à la mise sous tutelle de leurs avoirs, à la remise en cause des conditions de pérennité du paiement leur retraite et à leur dol.

Si le silence politique temporaire peut parfois être acceptable, l'est-il encore lorsque les propos et faits sont confirmés (voir mes précédents courriers restés sans réponse) par des hauts fonctionnaires et des grands chefs d'entreprise ?

Il y a plusieurs années, lors d'un dîner de fin de session du Centre d'Études Diplomatiques et Stratégiques (CEDS), j'ai été invité à la table du Général Eric Pougin de La Maisonneuve.

À cette occasion, j'ai pu constater que les qualités d'honnêteté et de rigueur de personnes telles que le Général Eric Pougin de La Maisonneuve étaient trop souvent absentes du monde financier.

Monsieur, je vous propose de lire le livre « La violence qui vient » écrit par le Général Eric Pougin de La Maisonneuve tout en vous souvenant qu'il a été écrit en 1997.

Monsieur, quand vous serez rendu à la vie « civile », je vous suggère de vous souvenir que la réaction des Peuples a toujours été en réponse à des violences, manquements, corruptions et autres lâchetés de leurs représentants politiciens.

Quelle plus grande violence que l'instabilité financière voire la pauvreté imposée ? À qui les citoyens doivent-ils leur Liberté ? Aux politiques amateurs de théâtre politicien ou à leur seul refus de l'inadmissible aidé par des Femmes et Hommes Politiques sortis volontairement du moule politique ?

Monsieur, si les années futures donnent raison au Général Eric Pougin de La Maisonneuve, je crains que vos silences en tant que ministre de l'Économie n'effacent l'honnêteté dont vous avez fait preuve en répondant l'un de mes mails lorsque vous n'étiez pas encore ministre.

Malheureusement, c'est sous votre ministère politique que les épargnants restent quotidiennement victimes de perte de chance, d'abus de confiance et d'escroquerie. Le verbe employé n'est en aucune façon accusateur. Il est le simple reflet d'une réalité héritée.

Naturellement, si mes propos sont faux ou simplement erronés peu ou prou, je publierai votre réponse.

Monsieur, pourquoi ne pas rappeler aux épargnants qu'au plus les marchés financiers sont annoncés en hausses au plus ils sont victimes de désinformation, d'abus de confiance et d'escroquerie ?

Comme vous le savez, les « hausses » de marchés ne sont que les dérives d'une approche comptable et commerciale qui fausse volontairement toutes réalités et faisabilités financières.

Plus de 98%, tel est le pourcentage quotidien qui fausse les informations et les valorisations comptables financières. Plus de 98% quotidien, tel est le taux de surfacturation de quantité de frais prélevés aux épargnants. Plus de 98% ... Pour confirmation de cela, www.agencedecotationihr.com

Monsieur, le seul enseignement de la fermeture des marchés étant l'absence d'acheteur au cours de fermeture des marchés, utiliser ce cours comme seule référence financière d'analyse, de valorisation comptable des fonds communs de placement, de prospective ou de richesse financière ne peut relever que de faits volontaires de désinformation, d'escroquerie, d'abus de confiance voire de vol.

Pour rappel,

Désinformation : Larousse « Utiliser les médias pour faire passer un message susceptible de **tromper** ou d'influencer l'opinion publique. »

Tromperie : **Délit** consistant à induire une personne en erreur sur les marchandises qu'on lui livre ou la prestation de services qu'on effectue.

L'abus de confiance est un délit défini par le Code pénal comme « le fait par une personne de détourner, au <u>préjudice</u> d'autrui, des fonds, des valeurs ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'elle a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé » (art. 314-1). Bien que proche, cette <u>infraction</u> ne doit pas pour autant être confondue avec <u>l'escroquerie</u>.

La loi (<u>Code pénal</u>) définit l'**escroquerie** comme le fait de tromper une personne physique ou morale et de l'inciter ainsi, à son <u>préjudice</u> ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

Le délit d'escroquerie peut être commis par :

- l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité (le plus souvent par le biais de professions inspirant la confiance telles que celles de médecin, de prêtre, d'avocat...);
- · l'abus d'une qualité vraie ;
- · l'emploi de manoeuvres frauduleuses.

Le **vol** est une <u>infraction</u> qui consiste en la soustraction frauduleuse de la chose d'autrui. Le vol est ainsi défini à l'article 311-1 du Code pénal. C'est un <u>délit</u> sanctionné de 3 ans de <u>prison</u> et 45 000 euros d'amende. source <u>https://droitfinances.com/</u>

Le **dol** est, l'ensemble des agissements trompeurs ayant entraîné le consentement qu'une des parties à un contrat n'aurait pas donné, si elle n'avait pas été l'objet de ces manoeuvres. Le dol suppose à la fois, de la part de l'auteur des manoeuvres, une volonté de nuire et, pour la personne qui en a été l'objet, un résultat qui lui a été préjudiciable et qui justifie qu'elle obtienne l'annulation du contrat fondée sur le fait que son consentement a été <u>vicié</u>. Selon la Chambre mixte de la Cour de cassation (Ch. mixte 8 juin 2007 BICC n°667 du 15 sept 2007)

Plus le pourcentage de hausse des marchés est élevé, plus les effets des délits de tromperie, d'abus de confiance, d'escroquerie, de vol et de dol sont importants et plus les silences politiques et professionnels deviennent incompréhensibles.

Voir mes précédents courriers sur ce sujet reprenant les déclarations de hauts fonctionnaires intègres et compétents dans les domaines comptables, financiers, juridiques et politiques.

Depuis 2016, tout a été fait pour reporter l'ajustement des marchés financiers (crise) et revendre tous les risques financiers et immobiliers (effet prêt taux 0%) aux particuliers en seule faveur de grands acteurs.

Monsieur, vous avez un parfait exemple de ce que peut faire la fumisterie financière avec les fonds H20.

Souvenez-vous, quelques jours après l'un de mes courriers (qui sont repris sur mes sites), ce fonds était réduit quasiment à néant pour redevenir florissant quelques jours plus tard. Monsieur, aucun marché financier ne peut faire cela. Seules des applications et/ou des amalgames comptables/financiers peuvent donner l'illusion de cela, tant que le pourcentage de retraits ne vient pas mettre à mal le montage (que certains appellent bidouillage) matheux et comptables.

Ironie de l'histoire, ce fonds à la volatilité extrême reste vendu à des épargnants non avertis en contradiction totale avec les lois de protection de l'épargnant non averti grâce à la présentation directe ou indirecte de « performances financières hors normes ». Pour rappel, les fonds communs de placement, étant des copropriétés, n'ont pas de performance financière mais, une évolution de valeur liquidative comptable. Valeur liquidative comptable n'ayant aucune contre-valeur ou contrepartie financière équivalente.

En clair, les épargnants échangent leur cash contre des chiffres comptables (dont certains, sont appelés en toute illégalité des « performances ») qui n'ont aucune réalité financière égalitaire au cash investi, cela pour l'ensemble des épargnants. Principe de la pyramide ou chaîne de Ponzi (Madoff).

Monsieur, je vous engage à faire rapidement vérifier mes propos par des personnes compétentes et intègres.

Soit mes propos sont faux, soit justes. Pas d'échappatoire, ou je suis un menteur ou les épargnants non-professionnels se font escroquer. Dans tous les cas, il faut publier les résultats au titre de l'obligation d'information des épargnants non avertis.

Le report de la crise de 2016/2020 à 2024, sera-t-il encore possible ou les acteurs, ayant été trop loin dans le bidouillage et le mensonge, auront-ils fermé toute possibilité de réaction ?

Agir avant, ou réagir après la crise avec une population de nouveau mise à mal.

À l'heure où les institutions internationales ne cessent d'avertir des risques, tel est votre choix décisionnel

Monsieur, je vous propose de réagir rapidement et d'organiser un retour à la normale afin d'anticiper et d'éviter quantité d'effets pré et/ou post crise.

Si cette démarche est <u>encadrée et structurée</u>, cela peut encore être fait. Nous pouvons encore sortir par le haut et dans l'intérêt de tous de cette situation.

Il en va de l'intérêt de l'État, des épargnants et du retour de prestations financières éthiques et professionnelles.

Je vous propose de prendre connaissance des travaux repris sur les sites www.agencedecotationihr.com et www.socioecopofi.com et d'autres propositions professionnelles.

Monsieur le ministre, si vous êtes convaincu de l'utilité des différents travaux réalisés pour la stabilité de l'Etat et le bien-être des épargnants, je vous propose d'imposer dès maintenant dans tous les contrats d'assurance-vie et autres produits financiers, l'option d'investissement d'un compartiment éthique basé sur l'Information Humainement Responsable. Information dite IHR qui est la seule à répondre totalement à l'ensemble des critères normatifs administratifs, financiers, juridiques et humains.

Malheureusement, l'application financière commerciale des normes ISR (Investissement Socialement Responsable), ESG (Environnement, Social & Gouvernance) et IRD (Investissement Responsable Durable) a ôté majoritairement toute éthique.

Sur les sites mentionnés et notamment le site www.agencedecotationihr.com, vous pourrez prendre connaissance de la faisabilité des Fonds de Stabilité Boursiers nationaux et régionaux. Fonds de Stabilisation Boursier qui dès leur mise en place pourraient stabiliser les marchés, résoudre le problème de certains déficits et faire école dans d'autres pays.

Le principe de base des FSB est simple, utiliser à bon escient avec éthique et sous une information humainement responsable les potentiels de la comptabilité pour stabiliser l'environnement financier des États et des épargnants. Cela, en préservant l'intérêt des spéculateurs boursiers sur un pan de marché qui leur serait « dédié ». Rien de nouveau, juste un sas de spéculation pour éviter l'éventuel effet Titanic.

Monsieur, la « Bourse » n'étant qu'un simple « lieu d'échange » de volumes de titres à un prix négocié pour chacun des volumes échangés, elle ne peut être déstabilisatrice que s'il y a des dérives extérieures. L'offre qui vous est faite et demandée est simplement de travailler à remettre de la cohérence financière sur les marchés financiers <u>en parfait respect des lois et principes juridiques qui restent non appliqués à ce jour.</u>

Cessons d'utiliser abusivement le cours de Bourse comme une référence financière pour l'ensemble des titres, et très rapidement un équilibre certain reviendra grâce au retour des capitaux détournés par les marchés mathématisés dans l'économie réelle.

Ces excès extérieurs sont connus et reconnus par l'ensemble des autorités internationales. Je n'ai rien inventé. Le problème étant politique et non-financier, c'est la/le politique qui doit cadrer et encadrer les conséquences et effets sociologiques, économiques, politiques et financiers des prestations financières viciées de gestion de portefeuilles, gestion de patrimoine, courtage voire au-delà pour toutes prestations directes et indirectes ayant attrait aux produits financiers.

Par la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre d'État, l'expression de ma haute considération.

Christian PIRE

www.agencedecotationihr.com www.socioecopofi.com c.pire@free.fr